

# Devenir référent santé, sécurité au travail

Formation non certifiante – Sans niveau

## Objectifs de la formation :

- Assurer la mission de référent santé, sécurité au travail,
- Identifier le cadre réglementaire et ses obligations,
- Reconnaître les risques et analyser les situations de travail,
- Rédiger le DUERP.

## Débouchés :

Aucun

## Durée :

14 heures

## Prérequis :

- Utilisation courante du micro-ordinateur,
- Utilisation courante des logiciels Word, Excel et Powerpoint.

## Modalités de formation :

- En distanciel,
- Attestation de formation en fin de parcours.

## Méthodes mobilisées :

- Accès à notre plateforme de formation en continu,
- Correction de vos productions sous 24 à 48 heures,
- 1 référente de parcours,
- Visios et appels téléphoniques en fonction de vos besoins.

## Modalités d'évaluation :

- Mises en applications après chaque module,
- Evaluation finale.

## Equivalence et passerelle :

Aucune

## Suite de parcours :

Aucun

## Tarifs :

920 euros nets de taxe

## Taux de réussite à l'examen final :

Pas d'examen final

## PROGRAMME

### 1 – Appréhender le cadre réglementaire en santé au travail :

- La prévention des risques au travail et les obligations de l'employeur,
- Les missions du référent sécurité,
- Les acteurs de la prévention et les aides aux entreprises.

### 2 – La nomenclature des risques professionnels :

- Connaître la nomenclature des risques professionnels,
- Comprendre le diagramme d'Ishikawa et la méthode des 5 M.

### 3 – L'analyse des accidents de travail :

- Savoir repérer les situations à risque à partir d'une situation donnée,
- Mettre en place des actions correctives,
- Analyser des indicateurs RH.

### 4 – Les outils de la démarche prévention :

- Les registres de sécurité et les vérifications périodiques,
- Les documents spécifiques et leur utilité (fiche de données sécurité, permis de feu, affichages réglementaires, les EPI...).

### 5 – La nouvelle réglementation du DU et la loi santé du 2 août 2021 :

- Les nouvelles obligations en termes de DU et la transmission au service concerné,
- Les dates de mise à jour du document et les contrôles extérieurs.

### 6- Rédiger le document unique d'évaluation des risques :

- La trame du document,
- Les éléments à y insérer.